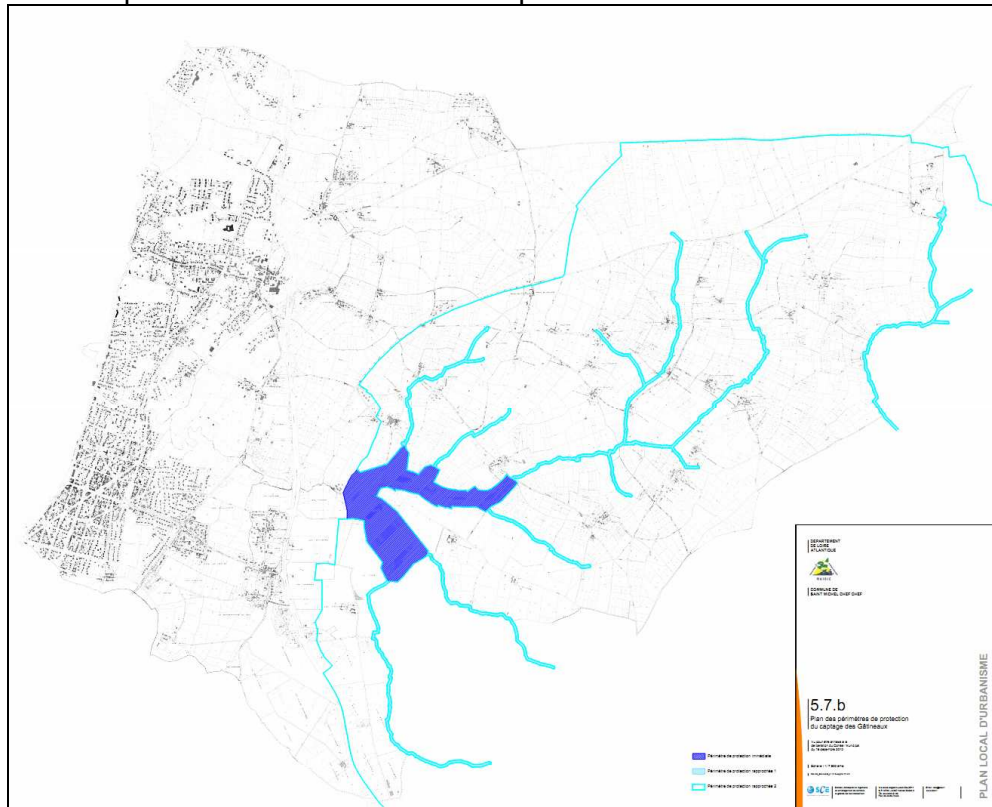
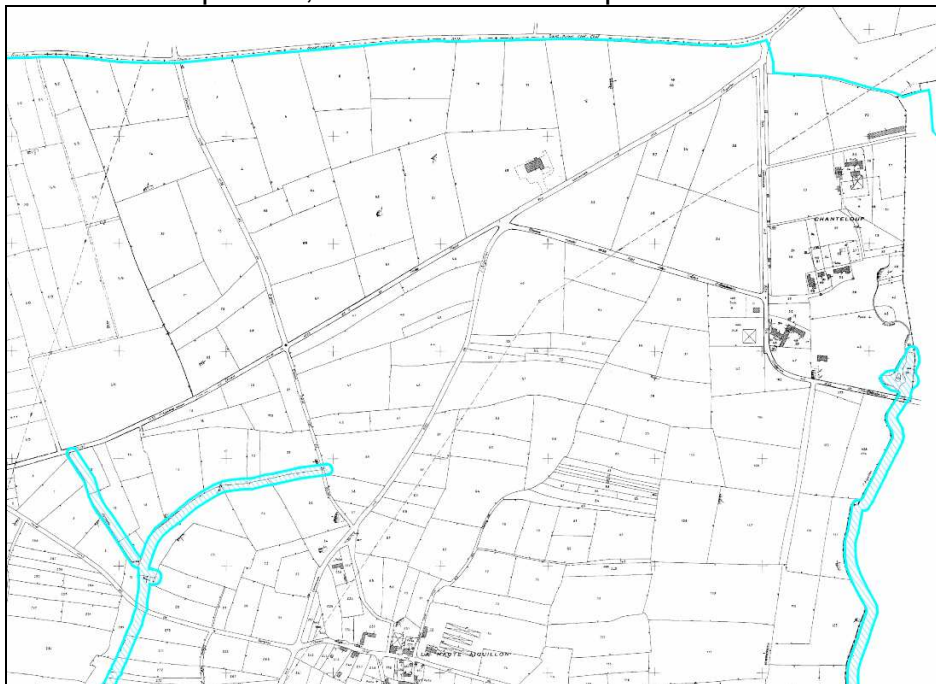


Plan du PLU de St Michel Chef Chef

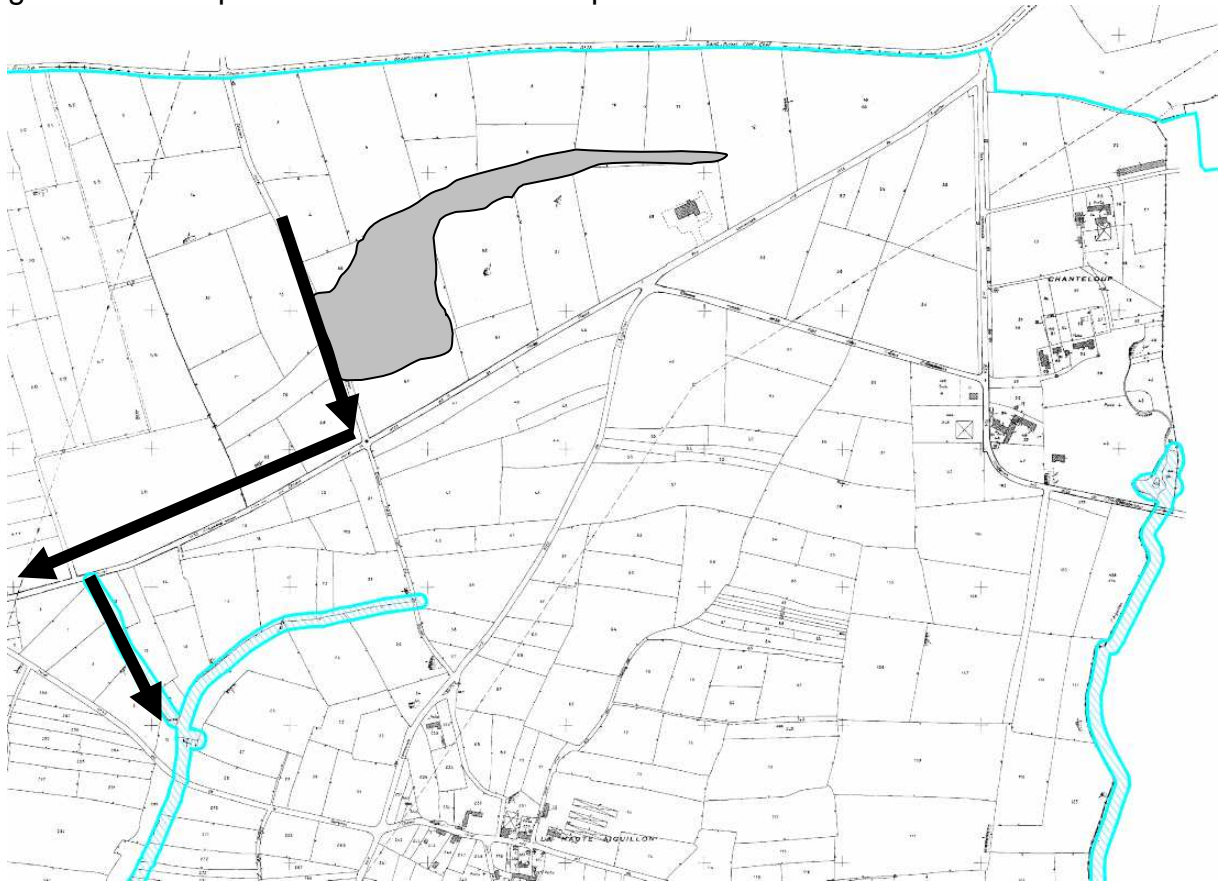
Zone de protection de la réserve d'eau potable.



Détail du PLU, et de la zone de protection du bassin versant de la réserve d'eau potable, notons que pour une zone de protection, il n'est pas fait mention d'une zone officiellement polluée, ou d'une zone à risque ...



Zone officiellement polluée par du mercure et du plomb (Rapport BURGEAP) : en gris. Fossés qui vont à la réserve d'eau potable : en noir.



Mais selon BURGEAP et la CCP, les pollutions de la zone grise reste sur place
Qu'en pense la DREAL?

Rappelons qu'en CLIS 2010, la DREAL était absolument opposé à la recherche de pollution par traceur.

Est-ce pour cela que, malgré la demande du préfet de Loire Atlantique, le protocole établissant cette recherche n'avance pas.

Rappelons que c'est à BURGEAP que l'on a confié l'établissement de ce protocole.
Rappelons que BURGEAP est un gestionnaire technique du CET depuis des années
Rappelons que BURGEAP a nié pendant des années les pollutions rapprochées, et nie toujours les pollutions éloignées !

Un an pour proposer un protocole qui sera présenté à un hydrogéologue, qui acceptera ou modifiera ce protocole, qui le resoumettra à BURGEAP, qui le proposera à la DREAL, qui le représentera à nouveau à l'hydrogéologue, qui

ASSEZ de FADAISES ET DE MENSONGES.